



COMPTE RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VAUHALLAN

Séance du 14 Avril 2016

L'an deux mille seize, le quatorze avril, le Conseil Municipal de la Ville de Vauhallan, légalement convoqué le 6 avril 2016, s'est assemblé salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan.

Nombre de conseillers :	Exercice :	19	Présents :	15	Votants :	19
Présents :	François Hillion, Bernard Gleize, Denise Bernad-Garcia, Jean-Laurent Panciatici, Huguette Deforeit, Katia Emig, Karl Crochart, Taouès Coll, Jean-Luc Lando, Zohra Rousseau, Vincent Pain, Olivier Le Traon, Elia Bernard, François Levrat, Claude Bousquet					
Représentés :	Bernard Cellier représenté par Jean-Laurent Panciatici, Isabelle Glasset représentée par Jean-Luc Lando, Fabian Lowczyk représenté par Bernard Gleize, Vanessa Mazzocato représentée par François Hillion					
Absents :						
Secrétaire :	Denise Bernad-Garcia					

A 20h30 s'ouvre, sous la Présidence de Monsieur François HILLION, Maire de Vauhallan, la séance du Conseil Municipal du 14 Avril 2016.

Monsieur le Maire procède à l'appel. Le quorum étant atteint, la séance peut avoir lieu.

Madame Denise Bernad-Garcia est désignée secrétaire de séance.

Il est proposé au conseil municipal de rajouter une délibération concernant le projet de ligne aérienne pour le métro ligne 18, adopté à l'unanimité.

L'adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2016 est soumise au vote.

Le compte-rendu de la séance du 2 février 2016 est adopté à l'unanimité en tenant compte de la correction demandée par Vincent Pain concernant le point 7.

Quart d'heure du citoyen

Monsieur Jean-Pierre Michel fait une intervention sur les 2 parcelles classées inconstructibles appartenant à l'Abbaye.

Il rappelle les différents courriers échangés depuis 2008 (courrier du Préfet, courrier du Ministre de l'Ecologie au Préfet, réponse de l'Architecte des Bâtiments de France, réponse de la D.D.T. et de Madame la Sous-Préfète,....) qui demandent le classement des terrains AH 96 et AH 95 en zone inconstructible, et la demande faite au maire de mettre le PLU de Vauhallan en concordance avec la mesure de classement de ces terrains. Il évoque également les 3 PC (Permis de construire) qui ont été refusés en 2008.

Il rappelle également l'enquête publique, le rapport du Commissaire Enquêteur ainsi que les conclusions et les réserves de ce dernier, notamment relatives aux parcelles précitées.

Sœur Claire Marie fait une intervention au sujet des chemins de promenade et du cimetière qui ne sont pas reportés sur le plan du PLU, de l'emplacement réservé n°2 qui doit être inscrit le long des parcelles AH64 et AH93, des Espaces Boisés Classés qu'elle souhaite voire réduits afin d'y réaliser des parkings qui doivent être ceux du POS ainsi que des parkings proposés par Monsieur le Maire le long de la voirie.

Intervention de M. Signoret concernant ses problèmes de voisinage liés à la construction de son voisin M. Spata et notamment l'empiètement sur son terrain, réglé par la vente d'une bande de terrain, le photomontage qu'il a fait

réaliser et qui montrerait que les hauteurs de la construction ne respecteraient pas celles figurant au Permis de construire, le déversement des eaux de pluie sur son terrain ce qui lui aurait occasionné des inondations et des dégradations dans son habitation.

Intervention de M. Varlet au nom de l'association Syndicale Libre « le Clos de Vauhallaan » concernant la rétrocession du chemin piétonnier le long de la RD60 avec la régularisation par un acte notarié et la modification du rapport de présentation en ce sens. Intervention également de Mme Bousquet demandant une régularisation du transfert de propriété.

Urbanisme

Délibération n°9/2016 – Approbation du PLU

Intervention d'Olivier Le Traon au nom des élus de « Vauhallaan pour tous » qui souhaitent faire une déclaration et une proposition de vote en ce début de conseil municipal :

Nous passerons sur les motivations de « Vauhallaan pour tous » par rapport à notre engagement et au travail que nous menons dans cette commune dans un esprit d'intérêt général.

Nous avons bien compris que l'enjeu principal de ce PLU est la réalisation des logements sociaux dans le cadre de la loi SRU, et les élus de « Vauhallaan pour tous » sont très attachés à leur réalisation.

Nous avons bien compris que dans l'établissement du PLU, la crédibilité de la réalisation de ces 191 logements sociaux passe par l'aménagement majeur des secteurs de l'Abbaye de Limon et de la Maison Saint-Benoît : le document du PLU prévoit en effet 50 logements dans le secteur de l'Abbaye du Limon, plus 6 sur la zone Saint-Benoît.

Nous avons aussi bien compris et encore un peu plus ce soir avec l'intervention de sœur Claire-Marie, et au travers du courrier du 11 avril 2016 des sœurs de l'Abbaye Saint Louis du Temple, envoyé à l'ensemble du conseil municipal, qu'une réelle incompréhension s'est installée entre le maire et les Sœurs.

Nous considérons que, dans le cadre d'un projet d'aménagement majeur dans une commune, il existe un outil dans le PLU qui s'appelle les « Espaces Réservés ». La création de ces espaces réservés apporte des obligations à la commune et des contraintes aux propriétaires du foncier considéré, mais cette idée « d'Espaces réservés » pourrait être une solution de compromis qui affirmerait ainsi la volonté de la commune à faire les logements sociaux en se donnant les moyens adaptés, tout en travaillant sur un projet collectif avec l'ensemble des parties prenantes, et en concertation avec les Sœurs. Il ne s'agit bien évidemment pas de spoliation du patrimoine des Sœurs, mais bien de sa valorisation, autour d'un projet, nécessaire pour la commune et la crédibilité de son PLU, qui se devra être partagé par le plus grand nombre. Les espaces réservés considérés pourraient être la zone Saint-Benoit et les parcelles AH 95 et 96, et du côté de l'Abbaye, la zone « Tibériade » et « Bethléem », ainsi que « Saint-Denis ».

Cette idée d'espaces réservés est une idée nouvelle qui nous est venue en réfléchissant à la manière de sortir de l'impasse actuel, dans un souci de compromis et d'intérêt général. Nous sommes bien conscients que cette idée nouvelle demande à être creusée et réfléchie plus en détail. C'est la raison pour laquelle nous demandons un report du vote du PLU pour se donner le temps nécessaire à son analyse. Nous souhaitons soumettre au vote cette proposition de report de vote du PLU et à bulletin secret.

Intervention de François Levrat qui n'est pas d'accord avec le PLU tel qu'il est proposé, notamment avec la spoliation des terrains qui deviennent inconstructibles, contradiction de l'Etat qui impose la réalisation de logements sociaux. Il regrette que les courriers adressés soient à charge et non à décharge, stipulant que les terrains étaient constructibles au POS, qu'un compromis aurait pu être trouvé en autorisant la constructibilité du bas du terrain le long du chemin des caves.

De plus, il déplore la possibilité de pouvoir faire des toits terrasse sur la totalité des constructions ce qui favorise la construction de cubes, ainsi que les possibilités de construire à l'alignement.

Réponse de Monsieur le Maire

Monsieur le maire rappelle que le PLU a été réalisé par une équipe et non pas par une seule personne et il remercie toutes les personnes qui ont participé à son élaboration. Ce travail collectif a fait l'objet de plusieurs réunions : Commissions Urbanisme, Commissions extra-municipales groupe de travail du PLU.

Concernant les parcelles, elles sont au nombre de 4 et non pas 2. Le conseil municipal n'a jamais eu d'autre volonté que de laisser ces parcelles (AH 96, 95, 93 et 64) constructibles.

Dès le début de l'élaboration du PLU, cela fut un point très difficile, avec pour historique ce courrier de 2008 qui refuse le principe même de la constructibilité de ces terrains.

Nous avons sollicité l'architecte des Bâtiments de France qui a fait une réponse ouverte.

Le commissaire enquêteur demande dans ses conclusions de son rapport, que l'Etat soit de nouveau interrogé à ce sujet.

Un rendez-vous a été pris auprès de Mme la Sous-Préfète afin de lui exposer les modifications entre le projet arrêté et les demandes des PPA et des administrés sans avoir une réponse officielle quant aux terrains de l'Abbaye.

Une rencontre a été organisée en mairie avec Sœur Claire Marie, Monsieur le Maire et Mme Garcia afin de faire un retour sur le rendez-vous avec Mme la Sous-Préfète. Il a été proposé à Sœur Claire Marie que les sœurs adressent un courrier à Mme la Sous-Préfète afin d'exposer leur projet.

Suite à ce courrier, un rendez-vous en Sous-préfecture s'est tenu. Mais 3 jours avant ce rendez-vous, la Mairie a reçu une réponse de Mme la Sous-préfète demandant de classer ces parcelles inconstructibles.

Les différents courriers de l'Etat sont clairs et l'avis d'inconstructibilité est répété.

Pour les emplacements réservés : ils concernent des projets qui doivent répondre aux demandes de logements sociaux et pour ce faire la Mairie a signé une convention avec l'EPFIF (Etablissement Public Foncier d'Ile de France) ce qui ne nécessite pas la mise en place d'emplacements réservés pour la réalisation de logements sociaux. L'EPFIF peut acheter des parcelles ou maisons en vente pour réaliser des logements sociaux.

Concernant la prévision des 50 équivalents logements à l'Abbaye et des 6 logements de la Maison Saint Benoit, le rapport de présentation du PLU a été bâti sur un rapport de 2014. Une rencontre a eu lieu fin 2014 avec les Sœurs qui ont présenté leur projet, la destination de ces équivalents logements n'étant qu'un projet et de ce fait qu'une hypothèse de travail.

M. le Maire, suite à la motion de M. Le Traon, demande de passer au vote à main levée pour ou contre le report de la délibération sur l'approbation du PLU.

5 voix pour le report

14 voix contre le report

La délibération concernant le PLU est maintenue à l'ordre du jour.

Suite de la réponse de M. le Maire :

Concernant les craintes d'alignement et de densification, il est mis en place des dispositifs afin de limiter la densification. LE CES n'est pas, dans le dispositif du PLU, le seul critère qui limite les propriétés.

Les maisons cubiques peuvent être considérées comme des maisons contemporaines répondant aux exigences du PLU. Le POS permet déjà la construction de ce type de maisons avec toit plat complet ou partiel.

Concernant les Espaces Boisés Classés il s'agit seulement d'espaces boisés existants et non d'espaces à boiser. Pour les reporter sur le plan de zonage nous avons pris la vue aérienne sauf pour l'Abbaye car, à la demande des Sœurs de l'Abbaye de Limon, ceux sont les EBC du POS qui ont été reportés.

La volonté de la majorité municipale est de préserver les espaces boisés et de poursuivre les acquisitions de parcelles boisées comme ces vingt dernières années afin de ne pas voir des parcelles boisées disparaître.

Pour les « projets de l'Abbaye » et notamment les parkings, le projet des sœurs de 2014 prévoyait la réalisation de 70 places de parking sans pour autant supprimer des EBC. Les parkings peuvent être réalisés entre les EBC et les bâtiments, une dizaine de mètres sont disponibles, ou alors entre les bâtiments pour la réalisation de quelques places, ou bien sur l'espace public le long de la voirie, ou encore au stade.

En aucun cas, il ne s'agira de financement public, un accord sera trouvé avec le bailleur.

Au sujet des chemins de promenade et du cimetière des Sœurs dans le parc de l'Abbaye, ils seront matérialisés dans le plan de zonage. L'emplacement n° 2 est bien inscrit le long des parcelles AH 64 et AH93.

Monsieur le Maire précise que la demande du Clos de Vauhallaan a été intégrée au PLU.

En ce qui concerne la modification de la parcelle AH20 : voir la liste des modifications apportées au PLU arrêté le 23 juillet 2016, en vue de son approbation le 14 avril 2016.

Pour l'approbation du PLU, Les élus de « Vauhallaan pour tous » ont demandé un vote à bulletin secret.

Après dépouillement, le PLU est adopté à la majorité, 14 voix pour et 5 contre.

Délibération n°10/2016 – Numérotation d'une parcelle 17 route de Saclay

La parcelle cadastrée AI113 est divisée en trois, une maison séparée en deux appartements et une grange. Il est nécessaire d'attribuer des numéros pour ces trois parcelles.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'attribuer le 17, 17 bis et le 17 ter pour ces parcelles.

Délibération n°11/2016 – Acquisition d'une parcelle boisée

La parcelle boisée cadastrée AH45, d'une superficie de 13 976 m², appartient à M. Girard François et M. Girard Michel. En 2015, ils nous ont fait part de leur souhait de la vendre.

Les services des domaines ont estimé cette parcelle à 42 000 € et considérant l'intérêt pour la commune de poursuivre sa politique en vue de la protection de son patrimoine naturel et les possibilités de subvention pouvant aller jusqu'à 80%,

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité (sous réserve d'obtenir les subventions pour Olivier Le Traon et Vincent Pain) décide d'acquérir cette parcelle et autorise Monsieur le maire à signer tous les documents s'y référant.

Délibération n°12/2016 – Avis sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Bièvre

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bièvre est un document de planification né de la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, et renforcé par celle du 30 décembre 2006. Cet outil vise une gestion intégrée de l'eau,

c'est-à-dire une gestion intégrant les différents enjeux de la Bièvre : amélioration du patrimoine, coordination des porteurs de projets pour une cohérence d'action.

L'élaboration du SAGE de la Bièvre a fait l'objet d'une démarche de concertation qui a impliqué l'ensemble des acteurs locaux pendant 8 ans : élus, usagers, propriétaires, associations et services de l'Etat.

Le conseil municipal s'est déjà prononcé lors du conseil municipal du 9 février 2015 en émettant un avis favorable au projet de SAGE tel qu'approuvé par la CLE du 7 novembre 2014.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable sur ce SAGE après enquête publique.

Finances

Délibération n°13/2016 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget Assainissement de la Commune de Vauhallan

Après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2015 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif du budget Assainissement 2015 qui s'établit comme suit :

Excédent d'exploitation 2015 : 67 478,26 €
Excédent d'investissement 2015 : 81 623,12 €
Excédent total : 149 109,38 €

Délibération n°14/2016 – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 du budget Assainissement

Vu la délibération n°13/2016 du 14 avril 2016 portant approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget assainissement, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

001– Excédent d'exploitation reporté : 64 478,26 €
002– Excédent d'investissement reporté : 81 623,12 €

Délibération n°15/2016 – Adoption du budget primitif 2016 du budget Assainissement

Après examen et commentaires du budget Assainissement, tant en section d'exploitation, qu'en section d'investissement, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la section d'exploitation qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 167 888,26 € et approuve la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 81 623,12 €.

Délibération n°16/2016 – Approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget principal de la commune de Vauhallan

Après s'être fait présenter le compte de gestion et le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la salle, et après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal, adopte le compte de gestion 2015 et donne quitus à Madame le Trésorier de Palaiseau pour sa bonne gestion et adopte le compte administratif du budget Principal 2015 qui s'établit comme suit :

Excédent de fonctionnement 2015 : 374 780,77 €
Déficit d'investissement 2015 : 202 256,30 €
Excédent total : 172 524,47 €

Délibération n°17/2016 – Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2015 du budget de la Commune.

Vu la délibération n°16/2016 du 14 avril 2016 portant sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif 2015 du budget Principal, le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'affecter les résultats comme suit :

1068– Excédent de fonctionnement capitalisé : 374 780,77 €

001– Déficit d'investissement reporté : 202 256,30 €

Délibération n°18/2016 – Vote des taux d'imposition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de fixer, comme suit, les taux des trois taxes, pour l'année 2016 :

Taxe d'habitation : 16,53 %

Taxe sur le Foncier Bâti : 16,30 %

Taxe sur le Foncier Non Bâti : 70,04 %

François Levrat demande si la taxation des parcelles constructibles et non construites est appliquée sur la commune
Réponse de François Hillion : la commune n'a pas voulu pénaliser les propriétaires et n'a pas appliqué cette disposition.

Délibération n°19/2016 – Subventions aux associations pour l'exercice 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, octroie aux associations les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS	2016
A.V.B.	250,00 €
Amicale du personnel	4 500,00 €
ARAC	100,00 €
Croix Rouge	150,00 €
Entente Igny-Vauhalla	150,00 €
ESV	4 500,00 €
APEIV	290,00 €
Football Club de Vauhalla	2 000,00 €
LCV	19 000,00 €
Le Pétaque Club	200,00 €
Pompiers d'Igny	300,00 €
Société de Chasse	150,00 €
Syndicat d'Initiative	450,00 €
UNC	100,00 €
Atelier Bambou	150,00 €
Vauhalla Karaté Wado Ryu	150,00 €
Secours Catholique	150,00 €
TOTAL	32 690,00 €

Délibération n°20/2016 – Adoption du Budget Primitif 2016 de la Commune de Vauhalla

Après examen et commentaires du budget Principal, tant en section d'exploitation, qu'en section d'investissement, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la section de fonctionnement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 2 017 913,00 € et approuve la section d'investissement qui s'équilibre pour les dépenses et les recettes à la somme de 1 359 704,33 €.

Délibération n°21/2016 – Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016

Considérant le projet d'extension et de réhabilitation de la crèche, ce projet peut être considéré comme développement économique et social avec création d'emplois.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité sollicite de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2016 pour l'extension et la réhabilitation de la crèche et approuve l'échéancier ainsi que le plan de financement et autorise le maire à signer tous les documents s'y afférents.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre de la DETR	Autofinancement
447 000 €H.T.	84 100 €	362 900 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 ^{ème} semestre 2016	2 ^{ème} semestre 2016 et 1 ^{er} semestre 2017

Délibération n°22/2016 – Demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale Claire-Lise Champion – Accessibilité Salle Polyvalente

Vu la vétusté et le problème d'accessibilité de la salle polyvalente il a été engagé une étude pour le remplacement des portes d'entrée.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire de Mme Champion Claire-Lise approuve l'échéancier et le plan de financement et autorise le maire à signer tous les documents s'y afférent.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre des fonds parlementaires	Autofinancement
11 718,00 €H.T.	7 812,00 €	3 906,00 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2 ^{ème} semestre 2016	2 ^{ème} semestre 2016

Délibération n°23/2016 – Demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale Vincent Delahaye – Table de Tri – Anti-gaspillage au restaurant scolaire

Vu la vétusté de la table de tri du restaurant scolaire, il est proposé dans le cadre de l'anti gaspi alimentaire de remplacer la table de tri actuelle par une table plus ergonomique et ludique pour les enfants.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Vincent Delahaye approuve l'échéancier et le plan de financement et autorise le maire à signer tous les documents s'y afférent.

Plan de financement prévisionnel

Travaux proposés en euros HT	Subvention sollicitée au titre des fonds parlementaires	Autofinancement
10 226,00 €H.T.	8 100,00 €	2 126,00 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2^{ème} semestre 2016	2^{ème} semestre 2016

Délibération n°23=4/2016 - Demande de subvention au titre de la réserve sénatoriale Michel Berson – Le Numérique à l'Ecole

Les deux écoles ont des demandes liées au numérique. L'école élémentaire souhaite acquérir un kit de 15 tablettes pour compléter l'équipement des 5 classes en TNI et l'école maternelle souhaite qu'une classe soit équipée d'un tableau numérique.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au titre de la réserve parlementaire de M. Michel Berson approuve l'échéancier et le plan de financement et autorise le maire à signer tous les documents s'y afférent.

Plan de financement prévisionnel

Coût proposé en euros HT	Subvention sollicitée au titre des fonds parlementaires	Autofinancement
10 000,00 €H.T.	8 000,00 €	2 000,00 €

Échéancier prévisionnel

Réalisation de l'opération	Réalisation des dépenses
2^{ème} semestre 2016	2^{ème} semestre 2016

Délibération n°25/2016 - Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Essonne pour l'acquisition d'une parcelle boisée

Le Conseil Départemental subventionne les acquisitions des parcelles boisées
 Considérant l'intérêt pour la commune de continuer sa politique en vue de la protection de son patrimoine naturel, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention pour l'acquisition de la parcelle AH45, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Délibération n°26/2016 - Demande de subvention auprès du Conseil Régional d'Ile de France pour l'acquisition d'une parcelle boisée

Le Conseil Régional au travers de l'Agence des Espaces Verts subventionne les acquisitions des parcelles boisées

Considérant l'intérêt pour la commune de continuer sa politique en vue de la protection de son patrimoine naturel, le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France, au travers de l'agence des espaces verts, une subvention pour l'acquisition de la parcelle AH45, et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette demande de subvention.

Délibération n°27/2016 - Tarif Mini-Camp centre de loisirs

Le centre de loisirs organise chaque année un mini-camp lors de la première semaine des vacances scolaires d'été. Cette année il est proposé aux enfants de partir 4 jours à Buthiers, ce qui permettra d'ouvrir également le centre de loisirs.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les tarifs suivants :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D	Extérieur
Montant	190,00 €	210,00 €	240,00 €	260,00 €	280,00 €

Pour l'année prochaine, en cohérence avec les choix déjà réalisés pour d'autres prestations de services, la suppression du tarif extérieur sera examinée ainsi que l'application du quotient familial.

Délibération n°28/2016 - Location des salles communales

Lors du conseil municipal du 18 novembre 2015 il a été voté des tarifs et un règlement intérieur pour la location de la salle polyvalente et la salle Frédéric Maron aux associations extérieure et aux Vauhallanais. (Avec une priorité pour les Vauhallanais)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'ouvrir la location aux habitants de la Communauté Paris-Saclay en conservant les mêmes tarifs que pour les Vauhallanais et adopte le nouveau règlement intérieur.

Délibération n°29/2016 - Garantie d'emprunt – OPIEVOY

Comme pour l'opération de construction de 5 logements sociaux réalisée au Presbytère, Impasse de l'Eglise, l'OPIEVOY demande à la commune de garantir à hauteur de 100 % les emprunts effectués auprès de la caisse des dépôts et consignation pour l'opération de construction de 24 logements situés 44 grande rue du 8 mai 1945, un prêt sera contracté auprès de la Caisse des dépôts un prêt de 2 252 886 Euros maximum décomposé comme suit :

- PLAI d'un montant de 816 185,00 € d'une durée de 40 ans pour un taux de 0,55%
- PLAI foncier d'un montant de 119 158,00 € d'une durée de 50 ans pour un taux de 0,55%
- PLUS d'un montant de 1 152 740,00 € d'une durée de 40 ans pour un taux de 1,35%
- PLUS foncier d'un montant de 164 803,00 € d'une durée de 50 ans pour un taux de 1,35%

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, accorde cette garantie d'emprunt à l'OPIEVOY, s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci et autorise le Maire à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Financement des animations

Délibération n°30/2016 - Demande de subvention au Conseil Départemental de l'Essonne pour la fête de la science – 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite auprès du Conseil Départemental de l'Essonne une subvention pour l'organisation de la Fête de la science – édition 2016.

Délibération n°31/2016 - Demande de subvention à la CPS pour la fête de la science – 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la CPS pour une demande de subvention au titre de la Fête de la Science 2016.

Délibération n°32/2016 - Demande de subvention à la CPS pour la fête du village – 2016

La CPS soutient les manifestations communales par l'octroi d'une subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite la CPS pour une demande de subvention au titre de la Fête du village pour l'année 2016.

Développement Durable

Délibération n°33/2016 - Jardin partagé – Création d'un comité de suivis

La commune de Vauhallan est en cours de finalisation de son projet de jardin partagé et de rucher.

Pour gérer au mieux cet espace il est nécessaire de créer un comité de suivis chargé de répondre à divers besoins exprimés. Il constituera un élément important de lien social et de partage de connaissance dans divers domaines.

Ce comité de suivis sera constitué de sections. Chaque section sera composée de trois élus, dont le maire, d'un représentant des adhérents de la dite section et si nécessaire d'un agent communal.

Les sections créées sont ouvertes aux habitants de Vauhallan ou aux personnes travaillant dans la structure municipale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité crée un comité de suivis et fixe la cotisation à 10 €.

Délibération n°34/2016 - Adhésion à la Charte Régionale de la Biodiversité

La charte formalise la volonté des acteurs de la région Île-de-France de faire connaître, de préserver, de restaurer et de gérer la biodiversité et les milieux naturels régionaux. Elle constitue le cadre des actions qui sont engagées sur le territoire de la région Île-de-France par les signataires, en fonction de leurs compétences respectives. Elle doit aussi permettre la mise en cohérence de l'action de tous les partenaires. Elle propose des actions à mener dans le respect des compétences reconnues à chaque collectivité, organisme ou entreprise. Ainsi, l'adhésion à cette charte marque la volonté de protéger la biodiversité et les milieux naturels d'Île-de-France.

Les engagements des signataires correspondent à des actions et pratiques à mettre en œuvre dans une logique d'amélioration et de mise en place progressives.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité adhère à la charte de la biodiversité de la Région Ile de France, autorise et donne pouvoir au maire pour signer tous les documents relatif à ce sujet.

Citoyenneté

Délibération n°35/2016 - Engagement de service civique – demande d'agrément auprès de l'agence du service civique

Le service civique permet à des jeunes âgées de 16 à 25 ans de s'engager volontairement dans une mission d'intérêt général auprès d'une personne morale agréée, notamment au sein d'une collectivité territoriale.

Dans ce contexte, le service civique offre la possibilité de proposer, auprès des services publics répondant aux domaines reconnus prioritaires pour la Nation – culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d’urgence, mémoire et citoyenneté, santé, solidarité, sport – des missions d’intérêt général, permettant aux jeunes d’exercer leur citoyenneté, tout en favorisant l’acquisition de compétences.

La mise en œuvre du dispositif nécessite l’obtention d’un agrément auprès de l’agence du service civique, pour autoriser le maire à accueillir et contractualiser l’engagement de chacun des jeunes volontaires.

Dans le cadre des moyens que la municipalité compte prendre pour renforcer son dispositif « Prévention », elle envisage de recruter un agent sous statut de Service Civique comme ambassadeur de la commune auprès des jeunes, notamment en fin de semaine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité, approuve le projet de mise en œuvre du service civique au sein de la commune de Vauhallaan, autorise le maire à déposer une demande d’agrément auprès de l’agence du service civique et à signer le contrat d’engagement avec le jeune volontaire.

Délibération n°36/2016 – Avis sur la ligne 18 et le métro aérien

Les élus de la commune de Vauhallaan se prononcent contre le projet de métro aérien sur le territoire du Plateau de Saclay. Ils s’associent avec les communes de Chateaufort, Magny-les-Hameaux, Saclay, Saint-Aubin et Villiers-le-Bâcle pour refuser le tracé aérien de 14,5 km sur le plateau de Saclay.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité exige un passage en souterrain du métro de la ligne 18 sur la totalité du plateau, demande à ce que cette délibération soit transmise au commissaire enquêteur et jointe au registre de l’enquête publique et autorise le maire à signer tous les documents liés à cette position.

Divers

Jurés d’assises

- Tirage au sort des jurés d’assises

M. Atekian Anthony – Mme Nugues Denise